Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le
ID : 077-217700483-20261020-CM2026_47-DE

République Française
Département SEINE ET MARNE
Commune de Bourron Marlotte

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/10/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	20	23

Vote
A l'unanimité
Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE
Le : 22/10/2026
Et
Publication ou notification du :
22/10/2026

L'an 2026, le 20 Octobre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Bourron Marlotte s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Vitor, VALENTE Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 14/10/2026 et affichés à la porte de la Mairie le 14/10/2026.

Présents : M. VALENTE Vitor, Maire, M. BIDARD Michel, Mme BRUDER-CAUQUIL Marie-Claude, M. BUIRON Alain, M. COLAS Christophe, Mme DANIELOU Cécile, M. DE FARIA Custodio, Mme DUWEZ Nathalie, M. GANDON Jean-Charles, M. HAGARD Stéphane, Mme KERHERVÉ Muriel, Mme LOTT Myriam, Mme PACTON Stéphanie, M. PETIT Yves, Mme PICARD Joëlle, M. QUÉNU Nicolas, Mme ROUSSEAU Catherine, Mme SABATIER Véronique, Mme SCHAPPACHER Karine, M. TONNELIER Théo

Excusé(s) ayant donné procuration : M. BREGERE-MAILLET Jean à M. BUIRON Alain, Mme HAMEL Catherine à Mme PACTON Stéphanie, Mme SHARPE Laura à Mme DUWEZ Nathalie

A été nommé(e) secrétaire : M. COLAS Christophe

CM2026_47 - Approbation du Rapport Annuel de l'Élu Mandataire 2025 de la Société d'Économie Mixte du Pays de Fontainebleau

Monsieur le Maire expose que la commune de Bourron-Marlotte a été destinataire, conformément aux dispositions de l'article L1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, du rapport Annuel de l'Élu Mandataire 2025 de la Société d'Économie Mixte du Pays de Fontainebleau (SEM).

En effet, il appartient aux organes délibérants de se prononcer sur le rapport écrit qui indique notamment que malgré une reprise d'activité très nette, la situation financière s'améliore mais qu'elle reste fragile.

Il a été envoyé par mail en format PDF aux Conseillers Municipaux mais il est également consultable dans le bureau des Adjoints aux horaires d'ouverture de la mairie.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal **approuve** à l'unanimité le rapport Annuel de l'Élu Mandataire 2025 de la SEM.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

A Bourron-Marlotte, le 21/10/2026

Secrétaire de séance,
Christophe COLAS

MAIRIE DE BOURRON-MARLOTTE (Seine-et-Marne)

Le Maire,
Vitor VALENTE